

PANORAMA

Esthétique - cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel liés aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie

SOMMAIRE



MARCHÉ DU TRAVAIL

ALTERNANCE

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

MÉTHODOLOGIE ET SOURCE DE DONNÉES



ÉDITION 2023 ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE

PÉRIMÈTRE DE LA BRANCHE





LA BRANCHE Esthétique, cosmétique

LES ACTIVITES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

La branche professionnelle de l' Esthétique, cosmétique et enseignement technique et professionnel liés aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie regroupe les activités de conseil en beauté, la vente de produits cosmétiques, les soins de beauté, les enseignements et la formation continue, liés aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie et à la vente des produits de beauté et d'hygiène, de cosmétiques et de parfums, les activités de direction, de gestion, tutelle, holding, groupements concernant les entreprises relevant du secteur d'activité de la convention collective nationale.

Dans cette branche professionnelle sont regroupés plusieurs types de métiers tels que agent d'entretien, enseignant en travaux pratiques et activités professionnelles, esthéticienne, spa praticien, spa manager, maquilleur, styliste ongulaire, ect...

Champs d'application de la convention collective*

La convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie réglera sur l'ensemble du territoire métropolitain, les départements et les régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon), les rapports entre les employeurs et les salariés des entreprises, quelles que soient les modalités d'exercice (dans l'entreprise ou hors entreprise, à domicile, y compris les soins aux personnes dépendantes) dont les activités principales sont les suivantes :

- 1. Le conseil en beauté, la vente de produits cosmétiques, les soins de beauté et d'entretien du visage et du corps, le maquillage, le maquillage permanent, les traitements antirides, les soins corporels, les modelages faciaux, les épilations, les modelages esthétiques de bien-être et de confort (visage et corps), les soins de manucure, les soins des pieds à vocation esthétique, la prothèse et le stylisme ongulaire, les techniques d'embellissement des cils et des sourcils, tous les soins esthétiques à la personne, les techniques d'amincissement et d'amaigrissement à vocation esthétique et les activités d'entretien corporel en et hors institut de beauté, en spa, dans les entreprises pratiquant des actes esthétiques, les techniques esthétiques adaptées à la socio-esthétique;
- 2. L'enseignement secondaire technique ou professionnel, l'enseignement postsecondaire non supérieur, l'enseignement supérieur, les autres enseignements et la formation continue, liés aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie et à la vente des produits de beauté et d'hygiène, de cosmétiques et de parfums ;
- 3. Les activités de direction, de gestion, tutelle, holding, groupements concernant les entreprises relevant du secteur d'activité de la convention collective nationale.

Les codes NAF cités sont : 85-32Z, 85-59A, 85-59B, 85-41Z, 85-42Z (pour les activités d'enseignement) 96-02B (Soins de beauté) 96-04Z (entretien corporel) et 70-10Z (pour les activités de siège sociaux)



CHIFFRES CLÉS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE



ENTREPRISES¹

13 975



ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS¹

15 786

ALTERNANTS²



SALARIÉS¹

27 686



9 307

DÉVELOPPEMENT DES **COMPÉTENCES**³ Tous les chiffres présentés ici recouvrent uniquement le champ Opco

6 260

³ Actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement : versement volontaire, plan de développement des compétences, etc.) engagées entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022.





EP, c'est-à-dire les établissements qui appliquent la convention collective de l'esthétique et qui ont au moins 1 salarié: ceci exclut notamment les auto-entrepreneurs et les mono-entreprises.

¹ Entreprises, établissements et salariés relevant du champ Opco EP. Source Collecte URSAFF 2023 – Masse salariale 2022. Les établissements employeurs comptabilisés sont ceux avec au moins un salarié.

² Nombre des contrats en alternance débutés en 2022 dans la branche professionnelle. Source : Base Opco EP, Volume des contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche.

LA BRANCHE PROFESSIONNELLE EN QUELQUES CHIFFRES*



PART DES TPE DANS LA BRANCHE

97% dans la branche* pour 94% tous secteurs d'activité confondus**



LES SALARIÉS DES TPE

80% dans la branche pour 23% tous secteurs d'activité confondus



RÉGION DES SALARIÉS

32% en Ile-de-France pour 23% tous secteurs d'activité confondus



LES FEMMES

93% dans la branche pour 49% tous secteurs d'activité confondus



LES TEMPS PARTIELS

19% dans la branche pour 16% tous secteurs d'activité confondus



LES CDI

76% dans la branche pour **68%** tous secteurs d'activité confondus



LES MOINS DE 30 ANS

50% dans la branche pour **19%** tous secteurs d'activité confondus



LES 55 ANS ET PLUS

5% dans la branche pour 18% tous secteurs d'activité confondus



TAUX DE RENOUVELLEMENT¹

1106% dans la branche pour 109% tous secteurs d'activité confondus

Précision méthodologique : La branche professionnelle Esthétique, cosmétique sera comparée dans ce document aux activités Activités artisanales selon la répartition des branches professionnelles de l'Opco EP par grands domaines. Cette répartition s'appuie sur la Nomenclature des Activités Françaises de l'Artisanat (NAFA) et sur le périmètre de l'observatoire des métiers dans les professions libérales (OMPL). La répartition des branches est précisée dans le chapitre : Méthodologie et source de données.



^{*} Source : INSEE - Base tous salariés 2020 (BTS) (ex. DADS). La Base tous salariés (BTS), extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN), se substitue à la Déclaration annuelle des données sociales (DADS).

^{**} Ensemble des entreprises françaises appliquant ou non une convention collective.

¹ Le taux de renouvellement est le ratio entre le nombre de salariés de moins de 30 ans et le nombre de salariés de plus de 55 ans.

CONTEXTE DE LA BRANCHE





ÉLÉMENTS CLÉS DU TRAVAIL D'OBSERVATION DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

SYNTHESE NOTE D'ANALYSE SUR LES EFFETS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE (TEE) - OPCO EP, 2024.

L'étude examine les conséquences des transitions écologiques et énergétiques et leur impact sur le secteur professionnel de l'esthétique et de la cosmétique.

Les principaux enjeux identifiés sont :

- L'adaptation aux contraintes légales et réglementaires sur la composition des produits et une demande croissante pour des produits naturels et écologiques, menant au développement de gammes innovantes.
- 2. La révision des pratiques et équipements dans les instituts, pour réduire la consommation énergétique et répondre aux défis environnementaux.
- 3. Les implications financières de l'inflation énergétique, notamment pour les entreprises offrant des prestations énergivores.
- 4. Les risques et opportunités liés à la pollution, la gestion des déchets, et l'économie circulaire, incitant les entreprises à investir dans des solutions plus durables.
- 5. L'impact des normes européennes sur la composition des produits cosmétiques, favorisant l'orientation de la consommation vers des ingrédients plus naturels mais potentiellement plus coûteux.



PÉRIMÈTRE ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE

Répartition des établissements et des salariés selon les principaux codes de la nomenclature d'activités française (NAF) identifiés dans la Convention Collective de la branche professionnelle.

% POIDS DE LA BRANCHE

		NAF EN 2020 ¹	DANS LA BRAN		
	% ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS	% SALARIÉS	% ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS	% SALARIÉS	
9602B-Soins de beauté	93%	94%	67%	47%	
9604Z-Entretien corporel	72%	42%	11%	8%	
8532Z-Enseignement secondaire technique ou professionnel	2%	<1%	<1%	1%	
8559B-Autres enseignements	1%	1%	<1%	1%	
7010Z-Activités des sièges sociaux	1%	<1%	1%	<1%	
8559A-Formation continue d'adultes	<1%	<1%	<1%	<1%	
8541Z-Enseignement post-secondaire non supérieur	-	-	-	-	
8542Z-Enseignement supérieur	-	-	-	-	

Le code NAF entretien corporel

Note de lecture : ¹Les établissements employeurs et les salariés de la branche professionnelle représentent respectivement 93 % et 94 % du code NAF 9602B – Soins de beauté. .²Ce code NAF concentre 67 % des établissements employeurs et 47 % des salariés au sein de la branche professionnelle.



% POIDS DE LA NAF

LA STRUCTURE DE L'EMPLOI DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

47 % des salariés de la branche travaillent dans le secteur des soins de beauté

Répartition des établissements et des salariés de la branche par secteur d'activité (code NAF) selon la Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou l'établissement déclaré dans la DSN



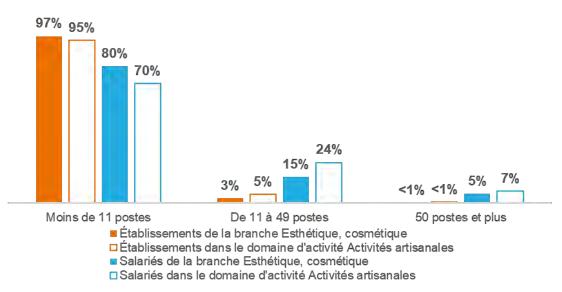


Près de la moitié, des salariés de la branche exercent dans un établissement dont l'activité principale est les soins de beauté (NAF 9602B), ces établissements représentent près de 7 établissements de la branche sur 10. Les établissements de commerce en parfumerie représentent quant à eux près d'1 établissement sur 5 et concentrent 38% des emplois dans la branche.

PCO EP ÉDITION 2023 ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE

80% des salariés travaillent dans des TPE de moins de 11 postes

Répartition des établissements et des salariés selon la taille de l'établissement employeur - INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



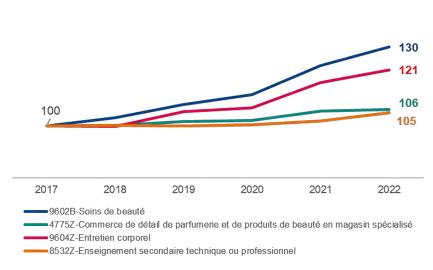
Dans la branche comme en moyenne pour l'ensemble des activités artisanales, la majorité des établissements comptent moins de 11 salariés. 80% des salariés de la branche travaillent dans une TPE, c'est 10% de plus qu'en moyenne dans l'artisanat.

La proportion de salariés employés dans une structure de 11 à 49 postes est beaucoup moins importante dans la branche (14%) que pour le secteur artisanal (24%).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DANS LES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

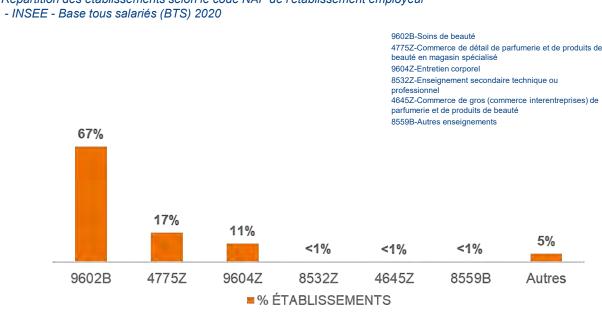
+ 30 % d'établissements de la NAF Soins de beauté (9602B) entre 2017 et 2022

Nombre d'établissements employeurs du secteur privé, par NAF (2006-2022) - Open data URSSAF 2022



La NAF Soins de beauté (9602B) représente 67 % des établissements de la branche professionnelle

Répartition des établissements selon le code NAF de l'établissement employeur



Entre 2017 et 2022, l'activité Soins de beauté (9602B), qui représente 67% des établissements de la branche, a connu une augmentation de 30% de ses établissements

Sur cette même période, l'activité d'entretien corporel (9604Z), qui représente 11% des établissements de la branche, a connu une augmentation de 21% de ses établissements.

L'activité de Commerce de détail en parfumerie à quant à elle connu une augmentation de 6% du nombre de ces établissements et représente 17% des établissements de la branche.

Dans les activités « autre » on retrouve notamment la coiffure ou la fabrication de parfums.

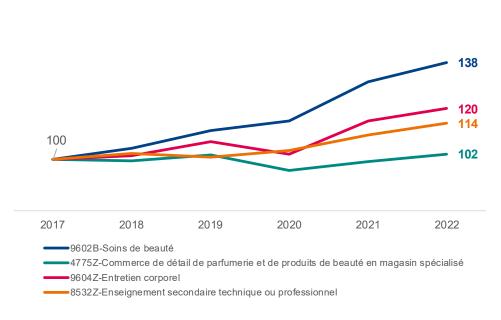


ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS DANS LES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

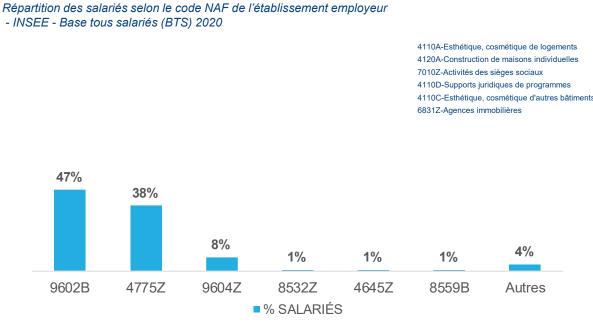
+ 38% des salariés de la NAF Soins de beauté (9602B) entre 2017 et 2022

Effectifs salariés du secteur privé, par NAF (2006-2022)

- Open data URSSAF 2022



La NAF Soins de beauté (9602B) représente 47 % des salariés de la branche professionnelle



Entre 2017 et 2022, l'activité Soins de beauté (9602B), qui représente 47% des salariés de la branche, a connu une augmentation de 38% de ses salariés. Sur cette même période, l'activité d'entretien corporel (9604Z), qui représente 8% des salariés de la branche, a connu une augmentation de 20% de ses salariés.

L'activité de Commerce de détail en parfumerie à quant à elle connu une augmentation de 2% du nombre de ces salariés et représente 38 % des salariés de la branche.



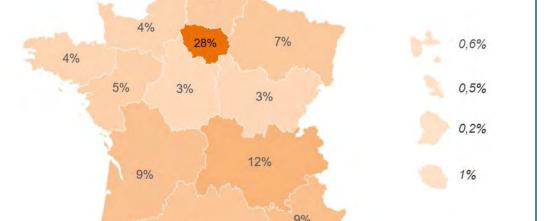
RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE EN RÉGION

28 % des établissements employeurs de la branche professionnelle de l'Esthétique, cosmétique se situent en lle-de-France et ils concentrent 32 % de l'emploi salarié de la branche.

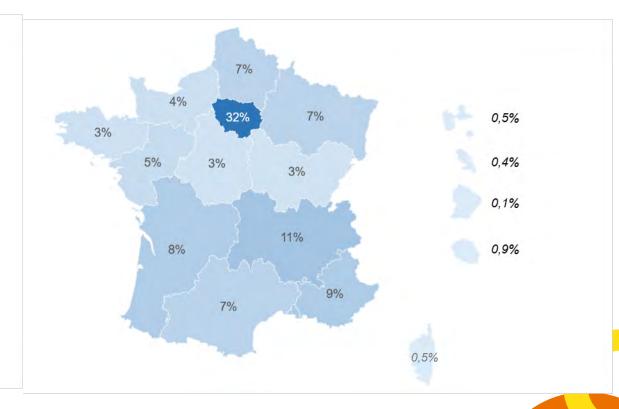
Répartition des établissements et des effectifs salariés selon la région – INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020

ETABLISSEMENTS

6%



SALARIÉS



8%

EMPLOI

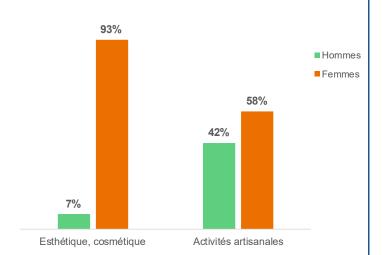




LE PROFIL DES SALARIÉS

93 % des salariés sont des femmes

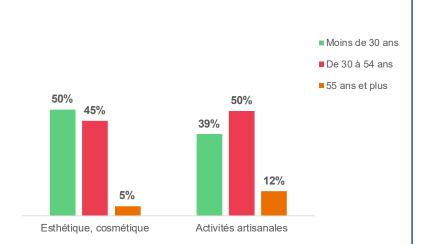
Répartition des salariés selon le sexe - INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



Dans la branche, plus de 9 employés sur 10 sont des femmes (93 %). C'est 35 points de plus qu'en moyenne dans le secteur artisanal.

50 % sont âgés de moins de 30 ans

Répartition des salariés selon l'âge - INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



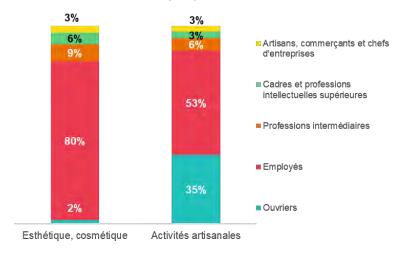
1 salarié de la branche sur 2 à moins de 30 ans, c'est 11 points de plus qu'en moyenne dans l'artisanat.

Mécaniquement, la part de salariés âgés de 55 ans est plus est bien plus faible dans la branche (5%) que la moyenne de l'artisanat.

80 % des salariés appartiennent à la PCS¹ Employés

Part des salariés par PCS

- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



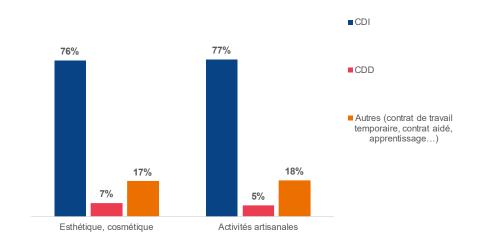
Dans la branche, 8 salariés sur 10 sont employés, c'est 27 % de plus que la moyenne du secteur. D'autre part, la proportion de cadres et deux fois plus élevée dans la branche (6%) qu'en moyenne dans l'artisanat (3%)



LES CONDITIONS D'EMPLOI DES SALARIÉS1

76 % des contrats sont des CDI

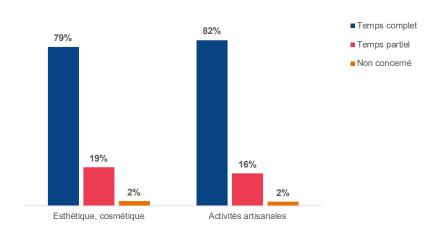
Répartition des salariés par type de contrat - INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



Trois quarts des salariés de la branche ont un emploi stable en CDI, c'est une proportion équivalente à celle constatée sur l'ensemble des activités artisanales.

79% des contrats sont à temps complet

Répartition des salariés par temps de travail - INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



Dans la branche, près de 8 salariés sur 10 a un contrat à temps plein, c'est un peu moins que pour l'ensemble des activités artisanales (82 %). Cet écart se répercute sur la part de temps partiel qui approche les 20 % dans la branche contre 16 % en moyenne pour les activités artisanales.



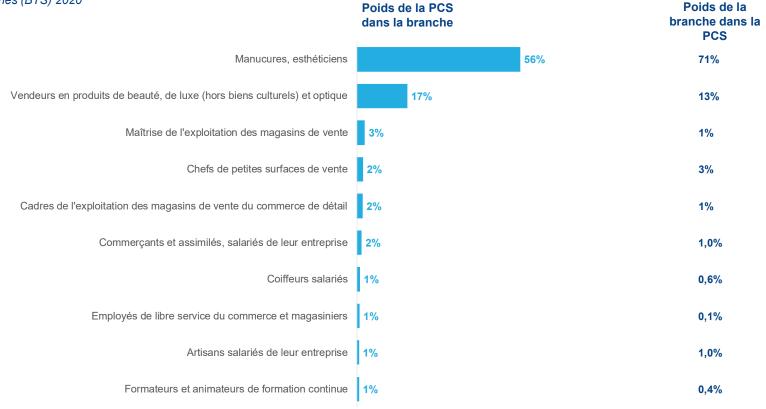
16

LES PRINCIPAUX MÉTIERS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

56 % des salariés de la branche exercent la PCS détaillée de manucures esthéticiens.

Répartition des salariés de la branche par métier (nomenclature PCS)





56 % des salariés de la branche exercent le métier de « manucures esthéticiens » qui inclut également le stylisme ongulaire , 71 % des personnes exerçant ce métier sont employées dans la branche de l'esthétique cosmétique.



LA SINISTRALITÉ DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

158 accidents de travail récences en 2021 dans le secteur des soins de beauté

Volumes de sinistralité par les principaux secteurs d'activité de la branche professionnelle

- Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021

	Poids de la branche dans la NAF en salariés	Nombre d'accident de trajet dans la NAF¹		Nombre de maladies professionnelles dans la NAF³
9602B-Soins de beauté	94%	158	197	39

Les poids des autres codes NAF mentionnés dans la convention collective étant trop faibles ils ne sont pas affichés ici.

Les risques professionnels répertoriés par l'Assurance maladie :

³ La maladie professionnelle : résulte des conditions dans lesquelles le salarié exerce d'une façon habituelle son activité professionnelle qui l'expose à un risque physique, chimique, psychique, ou biologique (Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021 suivant le CTN et la nomenclature d'activités française (NAF)).



¹ L'accident de trajet se produit lors du trajet aller ou retour entre le lieu de travail du salarié et sa résidence principale, ou son lieu habituel de pause déjeuner (Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021, résultats par CTN, code NAF, code risque et CARSAT/CGSS);

² L'accident du travail correspond, quelle qu'en soit la cause, à un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail de toute personne salariée ou travaillant, à quel que titre ou en quel que lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise (Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021, résultats par CTN et code NAF);

LES PRINCIPAUX SYNDROMES DÉCLARÉS

Les principaux syndromes dans le secteur du Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialité (4775Z) est le syndrome du canal carpien provoquées par certains gestes et postures de travail

Principaux syndromes des maladies professionnelles dans les principaux secteurs d'activité de la branche professionnelle

- Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021 suivant le CTN et la nomenclature d'activités française (NAF)

Les poids des autres codes NAF mentionnés dans la convention collective étant trop faibles ils ne sont pas affichés ici.

9602B-Soins de beauté

POIDS DE LA BRANCHE DANS LE NAF EN SALARIÉS	94%
Poignet main doigts : syndrome du canal carpien droit	8
Rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM droite	1
Tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens du coude droit (associée ou non à un syndrome du tunnel radial)	5
Poignet main doigts : syndrome du canal carpien gauche	2
Tendinopathie chronique non rompue, non calcifiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (avec ou sans enthésopathies) droite	3
Rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM gauche	1
Tendinopathie chronique non rompue, non calcifiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (avec ou sans enthésopathies) gauche	2
Tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens du coude gauche (associée ou non à un syndrome du tunnel radial)	2
Lésions eczématiformes	7



LES CONDITIONS DE L'EMPLOI

80 % des salariés de la branche professionnelle sont employés, parmi eux 96% sont des femmes. Le salaire mensuel net moyen (en ETP) s'élève à 1 750 €. L'écart salarial entre les femmes et les hommes est de -33 %.

Répartition des salariés selon les PCS, taux de féminisation, salarie mensuel moyen et écart salarial par PCS - INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020 et DARES - Les portraits statistiques de branches professionnelles 2020

	RÉPARTITION ¹	LES FEMMES ¹	SALAIRE MENSUEL NET MOYEN (EN ETP) ²	ECART SALARIAL ²
Ouvriers	2%	49%	1 610 €	-6%
Employés	80%	96%	1 500 €	-8%
Professions intermédiaires	9%	87%	1 980 €	-9%
Cadres	6%	80%	3 300 €	-33%
Ensemble	100%	93%	1 750 €	-33%

En 2020, toute catégorie socioprofessionnelle confondue, le salaire mensuel net moyen des salariés de la branche (en équivalent temps plein) est de 1 750 euros. Néanmoins, pour 80% des salariés de la branche, qui appartiennent de la PCS Employés, ce salaire moyen est de 1 500 euros. Par ailleurs, et malgré une part de femmes plus importante au sein de la branche (93 % de la population salariée), un écart de salaire important persiste (- 33 %) et ces écarts sont plus significatifs dans les PCS ayant les plus hauts revenus.



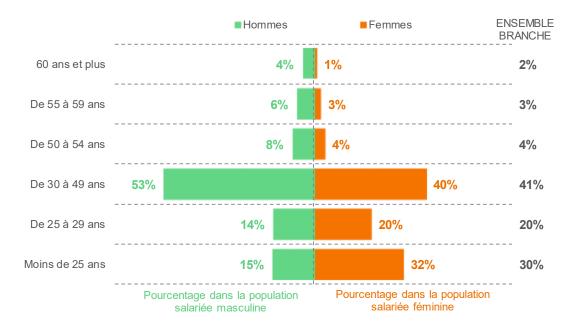
¹ Source : INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020 (ex. DADS)

² Source :DARES - Les portraits statistiques de branches professionnelles 2020

RÉPARTITION DE LA POPULATION SALARIÉE SELON L'ÂGE ET LE GENRE

41 % des salariés de la branche sont âgés entre 30 et 49 ans

Pyramide des âges des salariés de la branche professionnelle - INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



Près d'un salarié sur trois la branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique est âgé de moins de 30 ans, ce qui s'explique notamment par le nombre important d'alternants.

Un écart important selon le genre se dessine, ainsi si 32 % des femmes ont moins de 25 ans, cette tranche d'âge ne regroupe que 15 % des hommes.

98 % des manucures esthéticiens sont des femmes

Répartition des salariés de la branche professionnelle par métier (nomenclature PCS¹) selon le sexe - INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



¹ Précision méthodologique : La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sert à la codification des professions dans le recensement et les enquêtes que l'Insee réalise auprès des individus et des ménages. Les dénominations des PCS dans ce graphique sont les dénominations de niveau 4 de la nomenclature en vigueur.



PROXIMITÉ ET MARCHÉ DU TRAVAIL



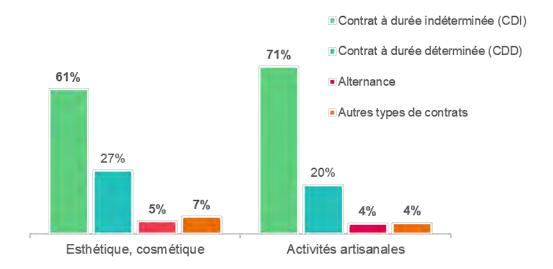


TYPE DE CONTRAT

61 % des offres portent sur des contrats à durée indéterminée

Répartition des offres d'emploi selon le type de contrat proposé

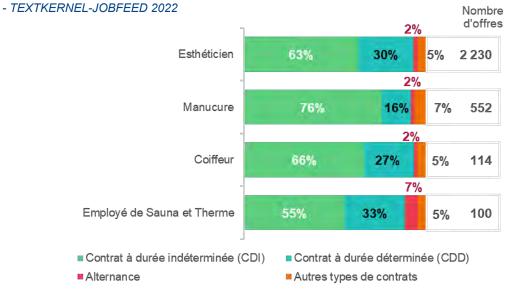
- TEXTKERNEL-JOBFEED 2022



Plus de 6 offres sur 10 sont des CDI, c'est 10 points de moins que pour l'ensemble des activités artisanales, par conséquent la part d'offres qui concernent des CDD est plus élevée dans la branche (27%) que dans l'ensemble des activités artisanales (20%).

63 % des offres pour des emplois d'Esthéticiens portent sur des contrats à durée indéterminée

Répartition des offres d'emploi selon le type de contrat proposé par principaux métiers



Si la majorité des offres d'emploi proposées portent sur des CDI, on observe des écarts importants selon les métiers.

Ainsi si seul 6 offres sur 10 sont des CDI pour le métier « Esthéticien », on constate que pour un métier en tension comme « Manucure » (qui inclut aussi les offres de styliste ongulaire) c'est plus de trois quarts (75%) des offres qui concernent un CDI.

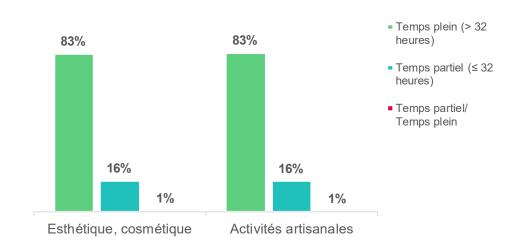


¹ Précision méthodologique : Les données liées au marché du travail sont issues d'un rapprochement de la base de données des entreprises adhérentes à l'Opco EP au titre de la masse salariale de 2022 avec la base de données de Jobfeed. Ce rapprochement a permis de cibler 5 135 offres d'emploi publiées par des entreprises de proximité situées dans la branche Esthétique cométique en 2022.

TEMPS DE TRAVAIL

83 % des offres correspondent à des emplois à temps plein

Répartition des offres d'emploi selon les possibilités de temps de travail proposées - TEXTKERNEL-JOBFEED 2022



La part des offres d'emplois à temps plein dans la branche professionnelle de Esthétique, cosmétique (83 %) est équivalente à la moyenne des Activités artisanales.

83% des offres pour des postes d'Esthéticien correspondent à des emplois à temps plein

Répartition des offres d'emploi selon les possibilités de temps de travail proposées par principaux métiers - TEXTKERNEL-JOBFEED 2022



Pour les principaux emplois à pourvoir les offres de contrats à temps plein sont largement majoritaires.



PRINCIPAUX MÉTIERS ET COMPÉTENCES RECHERCHÉS DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

2 230 offres d'emploi publiées en 2022 pour le métier de vendeur dans les entreprises de la branche professionnelle.

Principales compétences recherchées, niveau de formation, salaire moyen d'offres d'emploi selon les principaux métiers

- TEXTKERNEL-JOBFEED 2022

	Nombre d'offres d'emploi publiées en 2022	Compétences professionnelles recherchées	Compétences humaines recherchées	Niveau de formation	Salaire moyen proposé à l'embauche
Esthéticien	2 230			CAP	19 000 - 22 000
Manucure (Inluant les offres de stylistes ongulaires)	552	Bien-Etre et Soins EsthetiquesManucureAccueil du Public	- Motivation Personnelle - Esprit d'Équipe	Non renseigné	19 000 - 23 000
Coiffeur	114	Coiffure et Soins des CheveuxVente et ConseilTâches de Conditionnement	- Enthousiasme	CAP	19 000 - 22 000
Employé de Sauna et Therme	100			CAP	20 000 - 23 000



PROXIMITÉ ET ALTERNANCE





LES CONTRATS D'ALTERNANCE DÉBUTÉS EN 2022

6 % des contrats en alternance au sein d'Opco EP concernent la branche

Poids des contrats d'alternance de la branche professionnelle au sein d'Opco EP – Opco EP 2022



6% des contrats d'alternance débutés en 2022 dans des établissements relevant du champ d'Opco EP concernaient des établissements de la branche professionnelle Esthétique, cosmétique.

+23 % de contrats en alternance au sein de la branche entre 2021 et 2022

Évolution du volume des contrats d'alternance de la branche professionnelle selon le type de dispositif

– Opco EP 2022



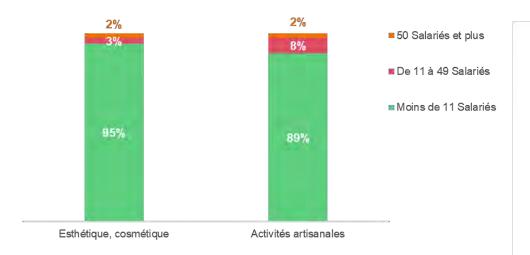
Au sein de la branche, en 2022 9 307 contrats d'alternance ont débuté. Parmi ces contrats,8 852 étaient des contrats d'apprentissage (soit +24% par rapport à 2021) et 455 des contrats de professionnalisation (soit +13% par rapport à 2021).



LES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS D'ALTERNANCE SIGNÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA BRANCHE

95 % des contrats sont signés avec des TPE de moins de 11 salariés

Répartition des contrats d'alternance selon la taille de l'entreprise – Opco EP 2022

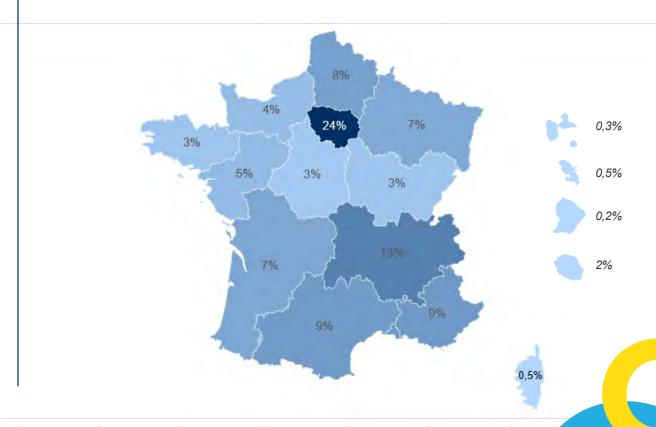


Dans la branche, Esthétique, cosmétique plus de 9 contrats d'alternance sur 10 ont débuté dans des entreprises de moins de 11 salariés. Une surreprésentation encore plus importante que dans les Activités artisanales (89 %).

A l'inverse, le nombre de contrats conclus dans les établissements de 11 à 49 salariés ou plus y est moins élevé (3 % contre 8 %).

24 % des contrats se concentrent dans la région de lle de France.

Répartition des contrats d'alternance selon la région de localisation de l'employeur – Opco EP 2022





Près d'un quart des contrats d'alternance se concentrent dans la région de France.

LES ÉVOLUTIONS DES CONTRATS PAR RÉGION

62% de contrats d'alternance en plus entre 2020 et 2022.

Répartition des contrats d'alternance selon la région de localisation de l'employeur depuis 2020 avec les évolutions – Opco EP 2022

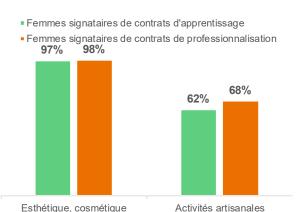
		2020			2021			2022		Évolutions 2020/2022		
	Contrat d'apprentissage 2020	Contrat de professionnalisation 2020	Ensemble des contrats 2020	Contrat d'apprentissage 2021	Contrat de professionnalisation 2021	Ensemble des contrats 2021	Contrat d'apprentissage 2022	Contrat de professionnalisation 2022	Ensemble des contrats 2022	Évolution 2020/2022 Contrat d'apprentissage	Évolution 2020/2022 Contrat de professionnalisation	Évolution 2020/2022 Ensemble des contrats
AUVERGNE-RHONE-ALPES	613	70	683	861	72	933	1 068	104	1 172	+74%	+49%	+72%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	143	3	146	206	9	215	298	5	303	+108%	+67%	+108%
BRETAGNE	175	1	176	245	8	253	293	4	297	+67%	+300%	+69%
CENTRE-VAL DE LOIRE	175	8	183	201	12	213	231	13	244	+32%	+63%	+33%
CORSE	22	0	22	37	0	37	44	1	45	+100%		+105%
GRAND EST	343	17	360	513	23	536	642	13	655	+87%	-24%	+82%
GUADELOUPE	15	10	25	14	7	21	20	8	28	+33%	-20%	+12%
GUYANE	8	0	8	17	0	17	23	0	23	+188%		+188%
HAUTS DE FRANCE	413	39	452	624	60	684	734	45	779	+78%	+15%	+72%
ILE-DE-FRANCE	1 431	67	1 498	1 775	37	1 812	2 169	91	2 260	+52%	+36%	+51%
LA REUNION	95	0	95	176	1	177	220	0	220	+132%		+132%
MARTINIQUE	20	0	20	24	2	26	41	1	42	+105%		+110%
NORMANDIE	223	15	238	297	13	310	388	12	400	+74%	-20%	+68%
NOUVELLE-AQUITAINE	357	41	398	483	54	537	636	56	692	+78%	+37%	+74%
OCCITANIE	446	46	492	645	54	699	802	39	841	+80%	-15%	+71%
PAYS DE LA LOIRE	229	6	235	323	28	351	404	32	436	+76%	+433%	+86%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	522	25	547	696	23	719	839	31	870	+61%	+24%	+59%
Total France entière	5 230	348	5 578	7 137	403	7 540	8 852	455	9 307	+69%	+31%	+67%



CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES ALTERNANTS DE LA BRANCHE

97 % des signataires de contrats d'apprentissage sont des femmes

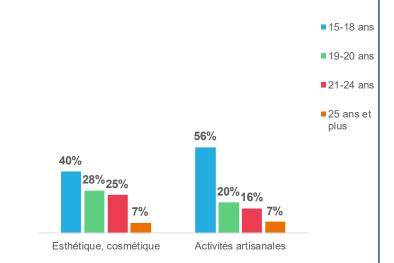
Part des femmes parmi les alternants - Opco EP 2022



97% des signataires de contrats d'apprentissage et 98% des signataires de contrats de professionnalisation sont des femmes. Ces niveaux de féminisation sont bien plus élevés que la moyenne observée dans les activités artisanales.

40 % sont âgés de 18 ans et moins

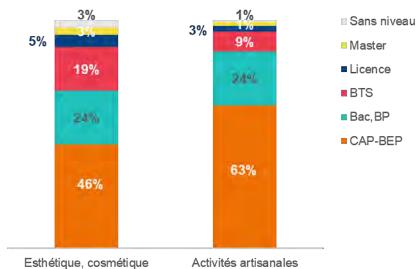
Répartition des alternants selon leur âge - Opco EP 2022



40 % des alternants de la branche professionnelle de Esthétique, cosmétique ont entre 15 et 18 ans. C'est 16 points de moins que sur l'ensemble des activités artisanales..

46 % préparent un diplôme de niveau CAP, BEP

Répartition des alternants selon le niveau de diplôme - Opco EP 2022



Le profil des alternants de la branche esthétique cosmétique se distingue des moyennes des activités artisanales notamment par la grande proportion d'alternants préparant un diplôme de niveau 5 de type BTS. En effet, si le CAP reste quasi-majoritaire (46 %), la part des alternants en BTS est supérieure de 10 points à la moyenne de l'artisanat. La proportion d'alternants de niveau Bac/BP est quant à elle identique à la moyenne du secteur.

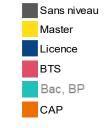


PRINCIPALES FORMATION PRÉPARÉES EN ALTERNANCE DANS LA BRANCHE

Les deux principales formations préparées par les alternants sont des formations de CAP et BP Esthétique, Cosmétique, parfumerie.

Répartition des contrats d'alternance selon la formation préparée – Opco EP 2022

			En volume	En %
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE (CAP)		4 161	+1058	+34%
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE (BP)	1 642		+73	+5%
METIERS DE L'ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE, OPTION A :	1 186		+293	+33%
PRATICIEN ANIMATEUR DE SPA (GROUPE SILVYA TERRADE)	191		+67	+54%
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE (BAC PRO)	174		+61	+54%
MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES (BTS)	151		+36	+31%
CQP spa praticien	123		-39	-24%
CQP styliste ongulaire	106		+37	+54%
NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT (BTS)	93		+49	+111%
ESTHETICIEN COSMETICIEN (BM APCMA)	87		+47	+118%
COMMUNICATION (BTS)	63		+39	+163%
METIERS DE LA COIFFURE (CAP)	59		+20	+51%
COIFFURE (BP)	51		-2	-4%
CHARGE DE MARKETING ET PROMOTION (FORMATIVES)	43		+19	+79%

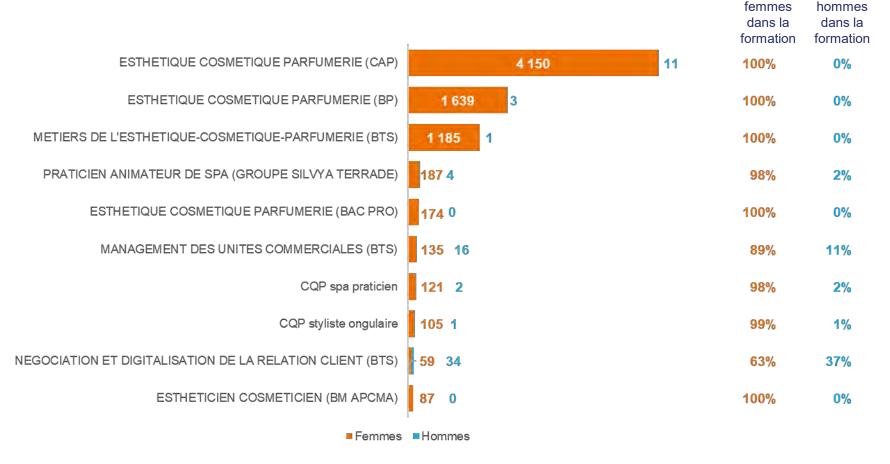


Évolution 2021/2022

RÉPARTITION FEMME/HOMME DES PRINCIPALES FORMATIONS DE LA BRANCHE

Presque 100% des alternants des deux principales formations sont des femmes

Répartition femmes/hommes pour les principales formations - Opco EP 2022





% de

% des

hommes

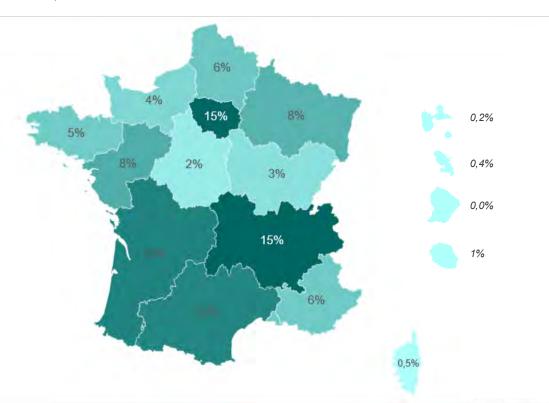
PROXIMITÉ ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



LES CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION¹ DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

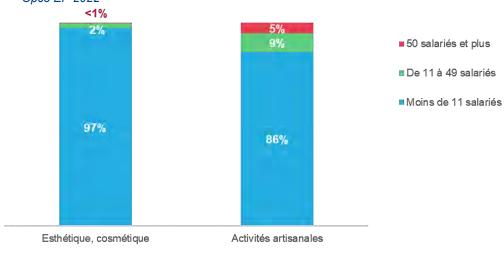
15 % des actions de formation se concentrent dans la région lle de France.

Répartition des actions de formation selon la région de l'entreprise – Opco EP 2022



97 % se concentrent dans des TPE de moins de 11 postes

Répartition des actions de formation selon la taille de l'entreprise — Opco EP 2022



En 2022, 6 260 actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement : versement volontaire, plan de développement des compétences, etc.) ont été réalisées dans les établissements de proximité situés dans la branche de Esthétique, cosmétique. Parmi ces actions, près d'un tiers se concentrent dans les régions lle de France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Plus de 6 actions de formation sur 10 ont lieu dans les TPE de moins de 11 salariés. La majorité des formations sont des formation « cœur de métier » notamment en esthétique, maquillage et stylisme ongulaire.

CPCO EP ÉDITION 2023 ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE

PRINCIPAUX ENJEUX EMPLOI-COMPÉTENCES



PRINCIPAUX ENJEUX EMPLOI-COMPÉTENCES

RECRUTEMENT ET FIDELISATION DES SALARIES DE LA BRANCHE

Comme de nombreux métiers artisanaux, les métiers de l'esthétique peinent à trouver des salariés qualifiés: ceux qui entrent dans la branche n'y restent pas tout au long de leur carrière ou se dirigent vers l'auto-entreprenariat; cela produit un fort déséquilibre en termes de répartition des salariés par âge, d'où un taux de renouvellement très élevé.

INFLATION ET EVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION

Dans le contexte économique actuel, marqué par l'inflation, les ménages procèdent à des arbitrages au sein de leur budget beauté-bienêtre, pouvant conduire à une réduction des dépenses allouées aux soins esthétiques en salon au profit des soins à domicile. Cependant, lorsqu'elles choisissent de se rendre en salon, les clientes deviennent d'autant plus exigeantes, recherchant un accompagnement personnalisé et des conseils experts pour maximiser la valeur de leur expérience. La diminution du pouvoir d'achat peut également accentuer la concurrence entre les indépendants, les chaînes et franchises et les parapharmacies.

DIVERSIFICATION DES SERVICES

Le secteur de l'esthétique est confronté à une demande accrue de diversification des services. Les clientes attendent de plus en plus des traitements spécifiques comme l'épilation au laser et à la lumière pulsée et la dermopigmentation, qui nécessitent des formations obligatoires, des soins avec des cosmétiques naturels et vegans, ou des prestations expertes comme celles de stylisme ongulaire. Les salons de beauté sont ainsi appelés à combiner expertise technique et personnalisation des soins pour répondre à ces besoins variés. En parallèle, une part notable de ces services tend à être assurée par des établissements spécialisés.

NUMERISATION ET RELATION CLIENT

Les réseaux sociaux et les plateformes de réservation en ligne deviennent des éléments de plus en plus importants, de nombreuses clientes s'attendent à accéder à certaines offres de service en ligne, prise de rendez-vous notamment.



MÉTHODOLOGIE ET SOURCE DE DONNÉES



RESSOURCES DOCUMENTAIRES SUR LA BRANCHE PROFESSIONNELLE





RÉPARTITION¹ DES BRANCHES PROFESSIONNELLES DU PÉRIMÈTRE OPCO EP PAR ACTIVITÉ

Activités libérales

- Avocats (personnel)
- Avocats (salariés)
- Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et personnel salarié non avocat
- Cabinets dentaires
- Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile
- o Entreprises d'architecture
- o Greffes des tribunaux de commerce
- o Laboratoires de biologie médicale extrahospitaliers
- Notariat
- Offices des commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- o Personnel des administrateurs & mandataires judiciaires
- o Personnel des cabinets médicaux
- Personnel des huissiers de justice
- o Pharmacie d'officine
- Vétérinaires (praticiens)
- Vétérinaires (salariés)

Activités de commerce et services aux entreprises

- Assainissement et maintenance industrielle
- Désinfection, désinsectisation, dératisation (3D)
- o Entreprises du froid, des cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air
- o Immobilier
- Maintenance des matériels (SDLM)
- Mareyage
- Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
- Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques
- Personnel des prestataires de services du secteur tertiaire
- Promotion immobilière
- Remontées mécaniques et domaines skiables
- o Répartition pharmaceutique
- Sociétés d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales

Activités artisanales

- Boucherie
- o Boulangerie-pâtisserie
- Charcuterie de détail
- o Coiffure
- o Confiserie, chocolaterie, biscuiterie
- Entreprises de logistique de communication écrite o directe
- o Esthétique, cosmétique
- Fleuristes, vente et services des animaux familiers
- Imprimerie de labeur et Industries graphiques
- o Miroiterie, transformation et négoce du verre

- o Pâtisserie
- o Poissonnerie
- Prothésistes dentaires et personnels des laboratoires de prothèse dentaire
- o Sérigraphie et activité connexes
- o Taxis

Activités de commerce et services aux particuliers

- Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
- Détaillants en chaussures
- o Entreprises de services à la personne
- o Gardiens, concierges et employés d'immeubles
- Librairie
- Services funéraires
- Structures associatives cynégétiques (Chasse)

Entreprises non couvertes par une convention collective

Activités de particuliers employeurs

PCO EP
Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité

¹ Précision méthodologique : La répartition des branches professionnelles de l'Opco EP par grands domaines s'appuie sur la Nomenclature des Activités Françaises de l'Artisanat (NAFA) et sur le périmètre de l'observatoire des métiers dans les professions libérales (OMPL).

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
	Entreprises de la Branche Professionnelle	5	Collecte URSAFF 2023 – Masse salariale 2022	N-1	IDCC Applicable*	Convention collective applicable déclarée à l'URSAFF par l'entreprise ou établissement
	Établissements employeurs de la Branche Professionnelle	5	Collecte URSAFF 2023 – Masse salariale 2022	N-1	IDCC Applicable*	Convention collective applicable déclarée à l'URSAFF par l'entreprise ou établissement
	Salariés de la Branche Professionnelle	5	Collecte URSAFF 2023 – Masse salariale 2022	N-1	IDCC Applicable*	Convention collective applicable déclarée à l'URSAFF par l'entreprise ou établissement
PÉRIMÈTRE DE LA	Alternants de la Branche Professionnelle	5	OPCO EP 2022	N-1	IDCC Applicable*	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
BRANCHE PROFESSIONNELLE	Développement des compétences de la Branche Professionnelle	5	OPCO EP 2022	N-1	IDCC Applicable*	Actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement : versement volontaire, plan de développement des compétences etc.) engagées entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022
	Chiffres clés de la branche professionnelle	6	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Ensemble des entreprises de la branche professionnelle selon la Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN.
	Chiffres clés tous secteurs d'activité confondus	6	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Ensemble des entreprises françaises appliquant ou non une convention collective selon la Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN



^{*} IDCC Applicable : Convention collective applicable déclarée à l'URSAFF par l'entreprise ou établissement

^{**} IDCC Appliqué : Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN

ÉDITION 2023 ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
CONTEXTE DE	% Poids de la branche professionnelle dans le Naf en 2020 / % Poids du Naf dans la branche professionnelle en 2020	9	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Répartition des établissements et des salariés de la branche par secteur d'activité (code NAF) / Répartition des établissements et des salariés selon le code APE	10	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Évolution du nombre d'établissements dans la branche professionnelle / Répartition des établissements selon le code APE	11	Nombre d'établissements employeurs du secteur privé, par APE (2006-2022) - Open data URSAFF 2022	N-1	Code NAF	Code NAF déclarée à l'URSSAF par l'entreprise ou établissement
EX BIGAROTE			Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Évolution du nombre de salariés dans la branche professionnelle / Répartition des salariés selon la taille de l'établissement employeur	12	Nombre d'effectifs salariés du secteur privé, par APE (2006-2022) - Open data URSAFF 2022	N-1	Code NAF	Code NAF déclarée à l'URSSAF par l'entreprise ou établissement
			Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Répartition des établissements et des effectifs salariés selon la région	13	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN



^{*} IDCC Applicable : Convention collective applicable déclarée à l'URSAFF par l'entreprise ou établissement

^{**} IDCC Appliqué : Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN

ÉDITION 2023 ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
	Répartition des salariés selon le sexe / l'âge / par PCS	15	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Répartition des salariés par type de contrat / temps de travail	16	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Répartition des salariés de la branche par métier (nomenclature PCS)	17	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Volumes de sinistralité par les principaux secteurs d'activité de la branche professionnelle	18	Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021	N-2	CODE NAF	Répartition des effectifs de salariés par sinistralité pour chaque code NAF
EMPLOI	Principales catégories de syndromes des maladies professionnelles dans les principaux secteurs d'activité de la branche professionnelle	19	Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021	N-2	CODE NAF	Répartition des maladies professionnelles pour chaque code NAF
	Répartition des salariés selon les PCS, le sexe, le salaire moyen et l'écart salarial	20	Base tous salariés DSN 2020 et DARES - Les portraits statistiques de branches professionnelles 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Pyramide des âges des salariés de la branche professionnelle / par métier (nomenclature PCS) selon le sexe	21	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise / ou établissement déclarée dans la DSN

OPCO EP

^{*} IDCC Applicable : Convention collective applicable déclarée à l'URSAFF par l'entreprise ou établissement

^{**} IDCC Appliqué : Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
	Répartition des offres d'emploi selon le type de contrat proposé / Répartition des offres d'emploi selon le type de contrat proposé par principaux métiers	23	TEXTKERNEL-JOBFEED 2022	N-1	IDCC Applicable*	Collecte URSAFF 2023 – Masse salariale 2022 au SIRET rapprochement de la base de données Collecte URSAFF 2023 – Masse salariale 2022 au niveau des SIREN avec la base de données de Jobfeed
PROXIMITÉ ET MARCHÉ DU TRAVAIL	Répartition des offres d'emploi selon les possibilités de temps de travail proposées / les possibilités de temps de travail proposées par principaux métiers	24	TEXTKERNEL-JOBFEED 2022	N-1	IDCC Applicable*	Collecte URSAFF 2023 – Masse salariale 2022 au SIRET rapprochement de la base de données Collecte URSAFF 2023 – Masse salariale 2022 au niveau des SIREN avec la base de données de Jobfeed
	Principales compétences recherchées, niveau de formation, salaire moyen d'offres d'emploi selon les principaux métiers	25	TEXTKERNEL-JOBFEED 2022	N-1	IDCC Applicable*	Collecte URSAFF 2023 – Masse salariale 2022 au SIRET rapprochement de la base de données Collecte URSAFF 2023 – Masse salariale 2022 au niveau des SIREN avec la base de données de Jobfeed



^{*} IDCC Applicable : Convention collective applicable déclarée à l'URSAFF par l'entreprise ou établissement

^{**} IDCC Appliqué : Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
	Poids des contrats d'alternance de la branche professionnelle au sein d'Opco EP / Évolution du volume des contrats d'alternance de la branche professionnelle selon le type de dispositif	27	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Répartition des contrats d'alternance selon la taille de l'entreprise / la région de localisation de l'employeur	28	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
PROXIMITÉ ET ALTERNANCE	Répartition des contrats d'alternance selon la région de localisation de l'employeur	29	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Part des femmes parmi les alternants / répartition des alternants selon l'âge /le niveau de diplôme	30	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Répartition des contrats d'alternance selon la formation préparée	31	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Répartition femmes/hommes des principales formations	32	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
PROXIMITÉ ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Répartition des actions de formation selon la région de l'entreprise / la taille de l'entreprise	34	OPCO EP 2022	N-1	IDCC	Actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement : versement volontaire, plan de développement des compétences etc.) Engagées entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022



^{*} IDCC Applicable : Convention collective applicable déclarée à l'URSAFF par l'entreprise ou établissement

^{**} IDCC Appliqué : Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN

www.opcoep.fr



